



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3530

Texte de la question

SUITES DES ÉVÉNEMENTS DE MOIRANS

M. le président. La parole est à Mme Joëlle Huillier, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Joëlle Huillier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Lundi 18 janvier, les forces de gendarmerie sont intervenues à Moirans, en Isère, pour appréhender les individus qui avaient provoqué des émeutes le 20 octobre dernier.

Lors de ces émeutes, la gare et ses alentours avaient été saccagés, le trafic SNCF et la circulation sur la RD 1085 avaient été interrompus, des voitures avaient été brûlées. Les forces de l'ordre, les pompiers, les services de l'État et des collectivités territoriales avaient alors effectué un travail exemplaire pour contenir les violences et rétablir l'ordre républicain.

Chers collègues, la fermeté républicaine a une fois de plus prévalu avec l'interpellation de quinze personnes ce lundi. Oui, la justice et l'État sont au rendez-vous dans le respect des procédures. Les enquêtes, les investigations par les services de sécurité et la justice ne sont pas calquées sur l'instantanéité du flux médiatique. Les démagogues qui veulent faire croire que la gauche est laxiste,...

M. Claude Goasguen. Oui, elle l'est.

Mme Joëlle Huillier. ...ne trompent personne.

Dans un État de droit, on ne conteste pas les décisions de justice par la violence. On ne tente pas d'effrayer la population, on ne fait pas de chantage. La procédure en cours va permettre d'établir les responsabilités dans ces émeutes afin que chacun assume la conséquence de ses actes.

Les émeutes de Moirans ont constitué une atteinte à l'ordre républicain et la République s'est organisée pour y apporter la réponse appropriée. Nous devons tous nous en féliciter.

Monsieur le ministre, à Moirans comme sur l'ensemble du territoire, comment le Gouvernement porte-t-il le combat pour l'ordre républicain et pour la sécurité de nos concitoyens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, *ministre de l'intérieur.* Madame la députée, vous venez de rappeler les événements qui se sont produits à Moirans au mois d'octobre dernier et qui ont, à juste titre, profondément choqué les Français.

Une poignée d'individus guidés par le seul instinct de la violence ont procédé à la destruction de véhicules qu'ils ont brûlés, ont occupé une gare, empêché les trains d'y arriver et d'en partir, le tout dans un climat de violence tout à fait inacceptable dans notre État de droit.

C'est la raison pour laquelle, le Premier ministre s'est rendu le 6 novembre dernier à Moirans et à Grenoble, pour rappeler la détermination de l'État : les individus qui avaient commis ces exactions devaient être rattrapés par la République et jugés.

Dans un État de droit, lorsque l'on est attaché à l'autorité de l'État, il ne peut y avoir d'arbitraire. La police scientifique et technique doit faire son travail sous l'autorité des magistrats et de juges indépendants, ces derniers, ainsi que les gendarmes ont du reste accompli un travail remarquable.

Le temps du déroulement des procédures judiciaires dans le respect du droit n'est pas celui de l'énerverment et de l'excitation sur les plateaux de télévision. Dans un État de droit, on ne décrète pas les interpellations du bureau politique de telle ou telle organisation politique quand on est attaché aux principes de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Les gendarmes et les magistrats ont fait leur travail : 15 interpellations ont eu lieu, des gardes à vue sont en cours et le droit passera.

Par ailleurs, quand on est attaché à l'État de droit, on donne des moyens aux forces de l'ordre pour remplir leurs missions.

M. Jean-Claude Perez. Très bien.

M. Bernard Cazeneuve, ministre. C'est la raison pour laquelle lorsque je me suis rendu à Grenoble, j'ai annoncé la création de 114 postes de gendarmes et de policiers pour 2016, là où entre 2007 et 2012, il en avait été supprimé 120 ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. Jacques Myard. Le premier flic de France a parlé.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Huillier](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3530

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2016](#)